

## APPENDICE NO 2

No 21. Immeubles autres que les bureaux de la banque.

M. WOODSWORTH: A mon avis, une annexe de cette nature devrait simplement énumérer l'actif réalisable, et les immeubles ne devraient pas rentrer dans cette catégorie. S'il n'en est pas fait mention ici, nous devrions considérer les immeubles comme un certain placement sur le capital et les indiquer ailleurs. Cette annexe devrait révéler la situation, faire connaître ce que les banques, détiennent tant en propre que par l'entremise des compagnies de fiducie, et mentionner les montants. L'expression "juste valeur", ou quelque autre expression équivalente, pourrait être employée. S'il n'en est rien fait, nous ne pouvons, ce me semble, connaître la valeur des immeubles auxquels les banques sont liées.

L'hon. M. FIELDING: Cela ne touche pas à la question des bureaux de la banque. L'item comporte "Immeubles autres que les bureaux de la banque".

M. WOODSWORTH: Parfaitement, mais il devrait être possible de suffisamment représenter la situation réelle.

L'hon. M. FIELDING: Cela ne représente pas les placements en immeubles. Je constate, d'après le dernier rapport, que la somme des opérations de ce chef ne dépasse pas \$5,516,000. Cet item concerne les immeubles que les banques ont acquis par voie de garantie, et qu'elles peuvent détenir pendant une certaine période seulement; il ne vise pas les placements en immeubles. Les banques préféreraient ne pas les avoir, mais encore une fois elles ne peuvent les détenir plus de 7 ans, à moins de demander une prorogation spéciale.

M. Garland: La période est assez longue.

L'hon. M. FIELDING: Elle ne l'est pas si le marché est déprimé. Vous n'espérez pas que les banques vendront ces immeubles-là dans des conditions défavorables.

M. WOODSWORTH: Prenez le cas d'une compagnie subsidiaire d'immeubles, comme nous en avons dans l'Ouest, l'item mentionnerait-il les immeubles détenus par elle?

L'hon. M. FIELDING: Non, je ne le pense pas.

M. WOODSWORTH: Quel item les mentionnerait?

L'hon. M. FIELDING: On affirme que, à l'exception de la banque des Marchands, il n'y avait pas de compagnie subsidiaire. Il en serait fait mention dans les stocks détenus par les banques à quelque titre que ce soit.

M. GOOD: A quelle valeur?

M. EDWARDS: Je ne saurais dire. Je crois cependant que ce serait la valeur que les banques espéreraient réaliser.

L'hon. M. FIELDING: Etes-vous au courant de la coutume, Monsieur Ross?

M. ROSS: Je ne suis pas au courant des détails.

L'item, tel que modifié, est adopté.

23. Immeubles de la banque, au prix de revient, moins les sommes qu'il faut en déduire (s'il en est).

M. SPENCER: La somme à déduire est-elle limitée?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. WOODSWORTH: Nous devrions savoir quels immeubles la Banque détient dans le but d'opérer une déduction? En réalité, ils représentent le véritable actif qui devrait être indiqué ici.

M. GOOD: Nous avons plusieurs fois discuté ce point, et il faudrait, à mon sens, indiquer quelque part la valeur actuelle des immeubles détenus. Si les banques déduisent constamment de leurs profits leurs immeubles, la valeur de ces derniers finira par être ramenée à un chiffre insignifiant, et elles posséderont